

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

6 au 12 novembre 2005

PRÉVOL

30^e ÉDITION ■ NOVEMBRE 2005

*On a besoin
de vous*

**pour lutter contre
le vol par effraction
à domicile**



Je choisis

**UN BON
GANG!**

**Gangs de rue criminalisés:
un comité de prévention**Page A2

**À Gatineau, la vitesse
a ses limites!**.....Page A3

**Ma résidence est-elle à l'abri
des cambrioleurs ?**.....Page A3

**Citoyens, «La brigade scolaire
vous concerne»**Page A4

**Les principaux indices de
la criminalité à Gatineau**Page A5

**Cet hiver, glissez en
toute sécurité!**Page A6

**Pour faire face aux intempéries:
une trousse de Secours
à la maison**Page A7

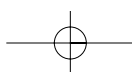
**Le projet Nocturne: pour votre
sécurité dans les bars**.....Page A7

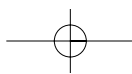
Carrefour giratoire.....Page A8

Sécurité publique
Québec



www.gatineau.ca





LA SÉCURITÉ, UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

EN CETTE SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ, J'AI LE PLAISIR DE M'ADRESSER AUX CITOYENS ET CITOYENNES DE GATINEAU AFIN DE SOULIGNER L'IMPORTANCE POUR CHACUN D'ENTRE NOUS D'ADOPTER DES HABITUDES SÉCURITAIRES TANT À LA MAISON, DANS NOTRE QUARTIER, DANS LES LIEUX PUBLICS QUE SUR LES ROUTES.

Éclairer adéquatement sa résidence, installer des minuteriers, verrouiller ses portes et fenêtres, ne rien laisser à la vue dans sa voiture et respecter le Code de sécurité routière sont autant

d'habitudes à prendre pour contribuer à faire de Gatineau une ville où il fait bon vivre.

Les policiers et policières du Service de police ne peuvent à eux seuls prévenir toute la criminalité sur l'ensemble du territoire. Ils doivent compter sur la collaboration des citoyens et citoyennes ainsi que des partenaires qui ont un rôle prépondérant dans leurs actions individuelles et collectives.

Entre le 6 et le 12 novembre, je vous encourage à prendre au moins une nouvelle habitude qui contribuera à améliorer votre sécurité, celle de votre famille et celle de vos biens.



JOHN M. JANUSZ
directeur

Tout particulièrement, je vous suggère d'adhérer à Prévol, un service tout à fait gratuit, qui vous informera à chaque semaine sur les cambriolages dans votre secteur mais surtout, sur divers conseils de prévention (voir formulaire d'adhésion

dans ce journal). Enfin, à la lecture de ce journal, vous pourrez prendre connaissance de plusieurs trucs pour assurer votre sécurité.

Comme le dit si bien l'adage, La prévention, c'est l'affaire de tous!

FAITES-NOUS PART DE VOS COMMENTAIRES

Le comité du journal est composé d'un groupe de citoyens et de représentants du Service de police de Gatineau. Il a la responsabilité de préparer le journal Prévol et d'en assurer la publication à raison de deux numéros par année. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions par courriel à mantha.sylvie@ville.gatineau.qc.ca ou en les transmettant à l'adresse suivante : Comité du journal Prévol, 590, boulevard Gréber, C. P. 7000, Gatineau (Québec) J8P 7H3

GANGS DE RUE CRIMINALISÉS UN COMITÉ DE PRÉVENTION

LE SERVICE DE POLICE PROFITE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DONT LE THÈME EST « JE CHOISIS UN BON GANG » POUR VOUS INFORMER DE L'EXISTENCE DU COMITÉ DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE CRIMINALISÉS.



Plusieurs intervenants se réunissent depuis 2004 afin de mettre de l'avant des actions pour prévenir l'adhésion aux gangs de rue criminalisés. Le comité est composé de différents partenaires oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau : le Centre jeunesse Outaouais, l'association pour la prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme chez les femmes de l'Outaouais (APTAF0), les Commissions scolaires, le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais (CIPTO), le Centre Jellinek, L'Alternative Outaouais, Le Relais des jeunes Gatinois, L'Antre-Hulloise et le Service de police de la ville de Gatineau.

Avec comme orientation d'être proactif face au phénomène des gangs de rue sur le territoire de la Ville de Gatineau, le comité s'est fixé six objectifs :

- Mobiliser les partenaires en matière

de phénomène de gangs;

- Augmenter la compréhension du phénomène de gangs de rue et développer une vision commune face à cette problématique;
- Informer et sensibiliser toute la population sur le phénomène de gangs criminalisés et non crimi-

nalisés ;

- Prévenir l'adhésion aux gangs de rue, tant chez les filles que chez les garçons;
- Offrir des alternatives aux jeunes;
- Analyser l'évolution du phénomène.

Il est important qu'ensemble, parents, jeunes, partenaires, organismes communautaires, etc., unissent leurs efforts pour orienter les jeunes vers des groupes d'influences positives.

Les membres du comité sont confiants qu'avec des actions définies, nous pourrions faire une différence dans notre collectivité.

«JE CHOISIS UN BON GANG»

LA PLUPART DES ADOLESCENTS SE REGROUPENT UN JOUR OU L'AUTRE DANS LE BUT D'AVOIR DU PLAISIR ET D'ÊTRE ENSEMBLE.

Il est important de comprendre que faire partie d'un groupe est tout à fait normal à l'adolescence et fait partie du processus de socialisation. En fait, les groupes de jeunes sont rarement associés aux gangs de rue criminalisés. Pour nos jeunes, il s'agit de faire le bon choix en disant « Je choisis un bon gang ». Pour référence, voici les sept niveaux de gangs auxquels le comité réfère :

Groupe de jeunes

Jeunes qui se regroupent pour le

plaisir d'être ensemble et qui ne s'adonnent pas à des activités délinquantes.

Pseudo-gang

Groupe d'adolescents s'identifiant aux gangs en imitant leurs comportements.

Gang de territoire

Groupe dont les membres sont préoccupés par des questions de prestige et de protection d'un territoire.

Gang délinquant

Groupe ayant une structure plus ou moins organisée et dont les activités délinquantes sont moins sérieuses que des groupes mieux organisés.

Gang idéologique

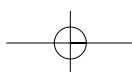
Groupe de personnes dont les activités délinquantes sont poursuivies en lien avec des croyances.

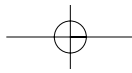
Gang de rue

Groupe d'adolescents et de jeunes adultes ayant des activités criminelles violentes organisées autour d'une structure hiérarchique de niveaux d'organisation variés.

Organisation criminelle

Groupe ayant une structure organisée et stable et dont les membres s'adonnent à des activités criminelles violentes pour des fins économiques.





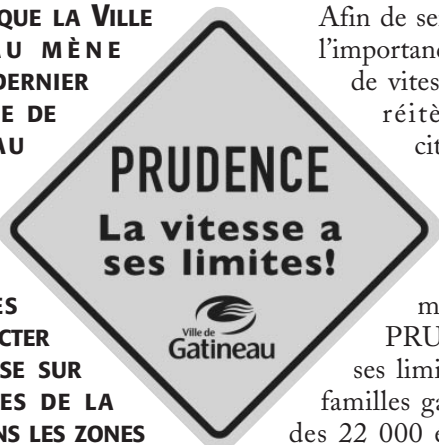
PREVOL DANS LES RUES DE LA VILLE... EN SÉCURITÉ !

SOYEZ PRUDENT!

À GATINEAU, LA VITESSE A SES LIMITES!

C'EST SOUS LE THÈME LA VITESSE A SES LIMITES! QUE LA VILLE DE GATINEAU MÈNE DEPUIS SEPTEMBRE DERNIER UNE VASTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU RALENTISSEMENT DE LA VITESSE. DEPUIS, PAR LE BIAIS DE MULTIPLES ACTIVITÉS, LES AUTOMOBILISTES SONT INVITÉS À RESPECTER LES LIMITES DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DES RUES DE LA VILLE, ET CE, TANT DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES QUE COMMERCIALES ET SCOLAIRES.

Cette campagne de sensibilisation au ralentissement de la vitesse touche l'ensemble des automobilistes gatinois et les rejoint de multiples façons. Pour les prochains mois, ceux-ci pourront noter une intensification de la fréquence des opérations radars et un renforcement de la signalisation routière par l'ajout, notamment, de marquage au sol dans les zones scolaires.



Avez-vous votre autocollant?

Afin de sensibiliser la population à l'importance de respecter les limites de vitesse, la Ville de Gatineau réitère son invitation aux citoyens d'apposer sur leur véhicule l'un des deux autocollants produits à cet effet. Un premier autocollant arborant la mention **PARENTS PRUDENTS - La vitesse a ses limites!** a été acheminé aux familles gatinoises par l'entremise des 22 000 élèves du primaire qui, chaque année, assistent à une séance de sensibilisation à la sécurité routière donnée par les policiers. Un deuxième autocollant, portant la mention **PRUDENCE - La vitesse a ses limites!**, s'adresse à l'ensemble de la population. Les deux versions de l'autocollant sont disponibles dans toutes les bibliothèques municipales, les postes de police et les centres de services de chaque secteur. Les détails de cette campagne de sensibilisation au ralentissement de la vitesse sont disponibles dans le site Web

de la Ville de Gatineau à www.gatineau.ca.

Pour rendre les rues plus sécuritaires, affichez-vous! Apposez l'un de ces autocollants sur la lunette arrière de votre véhicule!

En 2004, à Gatineau, on a dénombré 4777 accidents de la route, soit 13 par jour et la vitesse était l'un des principaux facteurs en cause. On dénote qu'en moyenne, près d'une personne sur 50 est impliquée dans un accident routier chaque année.

SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LES LIMITES DE VITESSE PERMISES, VOICI QUELQUES CHIFFRES QUI POURRAIENT VOUS PORTER À RÉFLÉCHIR

TABLEAU DES AMENDES

Dans une zone résidentielle, la limite de vitesse est de 50 km/h.

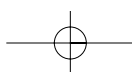
Dans une zone de 50 km/h...	Amende	Points d'inaptitude
Si vous roulez à 70 km/h	55 \$	1
Si vous roulez à 75 km/h	90 \$	2
Si vous roulez à 90 km/h	175 \$	3
Si vous roulez à 96 km/h	240 \$	5

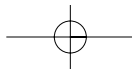
MA RÉSIDENCE EST-ELLE À L'ABRI DES CAMBRIOLEURS ?

LE RISQUE D'ÊTRE LA CIBLE D'UN CAMBRIOLAGE EST TOUJOURS PRÉSENT. TOUTEFOIS, IL EXISTE PLUSIEURS MOYENS DE DIMINUER CES RISQUES. NE TENTEZ PAS LES VOLEURS ET PROCÉDEZ À UNE INSPECTION DE VOTRE RÉSIDENCE. LE PETIT TEST SUIVANT VOUS PERMETTRA D'ÉVALUER LA SÉCURITÉ DE VOTRE RÉSIDENCE.

Si vous avez répondu non à une ou plusieurs questions, il serait important de revoir vos habitudes et de prendre les moyens pour améliorer la protection de votre résidence.

	Oui	Non	N/O
Le numéro civique de ma résidence est bien éclairé et facilement repérable par les services d'urgence (policiers, pompiers, ambulanciers)			
Les portes extérieures sont solides et les charnières installées à l'intérieur			
Mes portes extérieures sont munies de serrures adéquates (pênes dormants)			
Mes arbres sont émondés afin de ne pas tenir lieu de cachette pour les intrus			
Mes arbustes ne sont pas des cachettes potentielles pour les cambrioleurs			
Mes fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée sont sécurisées			
Je connais mes voisins devant, derrière et de chaque côté de ma résidence			
Tous les membres de ma famille verrouillent les portes et fenêtres en tout temps			
J'installe des minuteriers pour simuler une présence lors de mes absences			
J'ai des détecteurs de mouvements (ou autre forme adéquate d'éclairage) pour l'avant, l'arrière et les côtés de ma résidence			
Je n'ai pas de double de mes clés dans la boîte aux lettres, sous le tapis ou ailleurs			
Il n'y a pas d'objets à l'extérieur qui seraient utiles aux cambrioleurs pour s'introduire chez moi			
La remise est munie d'une serrure ou d'un cadenas robuste			
Lors d'absences, des voisins ou des membres de ma famille ramassent mon courrier, tondent le gazon, déneigent l'entrée, etc.			
J'ai une assurance suffisante pour ma maison et mes biens			
Je suis membre de Prévol			





CITOYENS, «LA BRIGADE SCOLAIRE VOUS CONCERNE»

LYNE MONTREUIL

Policère et responsable de la brigade scolaire

A VEZ-VOUS REMARQUÉ QU'AUX HEURES DE POINTE, IL Y A DES ENFANTS AVEC DES DOSSARDS JAUNES FLUORESCENTS POSTÉS À PROXIMITÉ DES ÉCOLES PRIMAIRES? CE SONT NOS BRIGADIERES JUVÉNILES QUI ASSURENT LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS. UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LEUR TRAVAIL, VOUS PERMETTRA DE CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE LA BRIGADE SCOLAIRE.

Leur rôle consiste à aider les écoliers à traverser les rues aux abords des écoles en leur rappelant les règles à suivre lorsqu'ils quittent ou arrivent à l'école. Le brigadier ne descend pas dans la rue. À l'arrivée des écoliers, il lève les bras à 45 degrés, face à la chaussée. Posté à quelques pas de la rue, il vérifie la circulation dans toutes les directions et attend que la voie soit libre avant de laisser passer ses camarades.

Les élèves volontaires reçoivent une

formation des policiers. Celle-ci confirme l'importance de leurs fonctions et assure une bonne compréhension de leurs tâches.

Cette formation se termine par un engagement solennel devant les élèves de l'école ou ils s'engagent à remplir leurs devoirs de brigadiers en protégeant les élèves, en prévenant les accidents et en enseignant la prudence. Ils promettent d'être un bon exemple en respectant leurs responsabilités.

Recrutés par les responsables des écoles parmi les 5^e et 6^e années, les élèves sont choisis selon les critères suivants:

- Le sens des responsabilités
- La connaissance des règles de sécurité
- La ponctualité
- L'assiduité
- L'esprit d'équipe
- La politesse
- Le respect des autres

Ils y mettent du cœur et se retrouvent parfois bien seuls quand certaines personnes ne les respectent pas. La route vers l'école est souvent semée d'em-



bûches pour ces enfants du primaire. Beau temps, mauvais temps, ils sont à leur poste et voient leur période de repas et de jeux écourté. Vous devez, en tant qu'adulte, valoriser leur travail en leur accordant beaucoup d'importance et en respectant les règles de sécurité. Apprendre à se comporter prudemment s'avère

crucial pour leur sécurité. La sécurité des enfants sur le chemin de l'école est l'affaire de tous. Il devient primordial d'unir nos efforts afin de prévenir un incident malheureux. Bravo et merci à tous les brigadiers et à toutes les brigadières scolaires.

À GATINEAU, 3 434 FAMILLES MEMBRES PRÉVOL

J E TIENS À FÉLICITER ET REMERCIER LES 3 434 FAMILLES MEMBRES PRÉVOL, RÉPARTIES UN PEU PARTOUT DANS NOTRE VILLE, CAR ELLES PARTICIPENT À DOTER GATINEAU D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE.



NICOLE DESPRÉS

Bénévole, comité du journal

sur le formulaire d'adhésion.

Imaginez la ville de Gatineau si toute la population était membre Prévot et appliquait les mesures de prévention.

Félicitations et merci aux membres existants et bienvenue aux nouveaux membres de Prévot.

Mieux informées, elles sont davantage prévoyantes. En adoptant des mesures préventives, ces familles aident leurs voisins, leurs enfants et tous les membres de leur quartier à être plus vigilants et prendre conscience des vols dans leur secteur.

Devenons plus nombreux à prendre les mesures nécessaires pour diminuer les risques d'être victime d'introductions par effraction. Soyons alertes, faisons de l'éducation et donnons-nous un environnement plus sécuritaire.

Prévot est un service gratuit et ne prend que quelques minutes de votre temps. Il s'agit de prendre connaissance d'un message hebdomadaire, par téléphone ou par courrier électronique, vous informant des vols par effraction dans votre secteur et des moyens pour les prévenir. Pour recevoir ce message, vous pouvez :

Remplir le formulaire d'adhésion, ci-joint, et le retourner à l'adresse mentionnée ou vous inscrire par courrier électronique à l'adresse suivante toupin.sylvie@ville.gatineau.qc.ca en donnant les informations tel que demandé

DEMANDE D'ADHÉSION

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) À PARTICIPER AU PROGRAMME PRÉVOL DANS MON VOISINAGE.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. résidence : _____ Tél. travail : _____

Je souhaite recevoir le message Prévot par : téléphone courrier électronique

Adresse du courrier électronique : _____

Retourner à : Service de police de la Ville de Gatineau, Division sécurité communautaire Programme Prévot, C.P. 7000, Gatineau (Québec) J8P 7H3

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE A DÉCRÉTÉ LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DU 6 AU 12 NOVEMBRE 2005 SOUS LE THÈME « JE CHOISIS UN BON GANG ». LE THÈME DE CETTE ANNÉE SE VEUT UN RAPPROCHEMENT ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DANS LE BUT DE PRÉVENIR L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE CRIMINALISÉS. À CE SUJET, NOUS INVITONS LA POPULATION À PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ARTICLE TRAITANT DE CE SUJET DANS LE PRÉSENT JOURNAL.

Cette semaine fut également une occasion pour les corps de police d'organiser diverses activités de

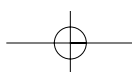
sensibilisation et de prévention au sein de la communauté. Ainsi, le Service de police de la Ville de Gatineau a préparé différentes activités avec ses partenaires et ses bénévoles.

Le lundi 7 novembre, plusieurs policiers accompagnés de 45 bénévoles ont sillonné les rues dans le cadre du programme Éclairons la nuit. Ce programme consiste à sensibiliser la population sur l'importance d'un éclairage extérieur adéquat afin d'augmenter le sentiment de sécurité et prévenir la criminalité. Notre équipe a visité 800 résidences et distribué autant d'ampoules et de dépliants expliquant l'importance d'un bon éclairage.

Le mercredi 9 novembre, la journée a été consacrée aux personnes âgées où un dîner leur a été servi par les policiers et le jeudi 10 novembre, une présentation sur la prévention de l'intimidation a été donnée à des groupes d'adolescents.

Bref, nous avons profité de cette semaine pour sensibiliser différents groupes de la population sur l'importance de la prévention de la criminalité dans nos milieux de vie.

La prévention, c'est l'affaire de tous!



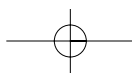


TABLEAU SUR LES PRINCIPAUX INDICES DE LA CRIMINALITÉ À GATINEAU

LES PRINCIPAUX INDICES DE LA CRIMINALITÉ À GATINEAU

EN JUIN 2005 LE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU, M. JOHN M. JANUSZ, SOUMETTAIT LE RAPPORT ANNUEL 2004. IL Y FAISAIT ÉTAT QUE, DANS L'ENSEMBLE, LA CRIMINALITÉ À GATINEAU AVAIT DIMINUÉ DE 3 % EN 2004 CONTRAIREMENT, À DEUX LÉGÈRES HAUSSES EN 2002 ET 2003.

Comme vous le constaterez dans le tableau, les crimes contre la personne ont malheureusement connu une hausse de plus de 9 % dû principalement aux crimes de menaces, d'harcèlements criminels et autres infractions de nature sexuelle. Par contre les agressions sexuelles ont, pour leur part, connu une importante diminution de 12 %.

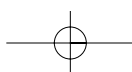
Comme Prévot vise essentiellement à prévenir les crimes contre la propriété et particulièrement les vols par effraction, il est intéressant de constater qu'en 2004, les introductions par effraction ont diminué de 11 % sur le territoire de Gatineau. Les crimes contre la propriété ont, de façon générale, diminué de 6 %.

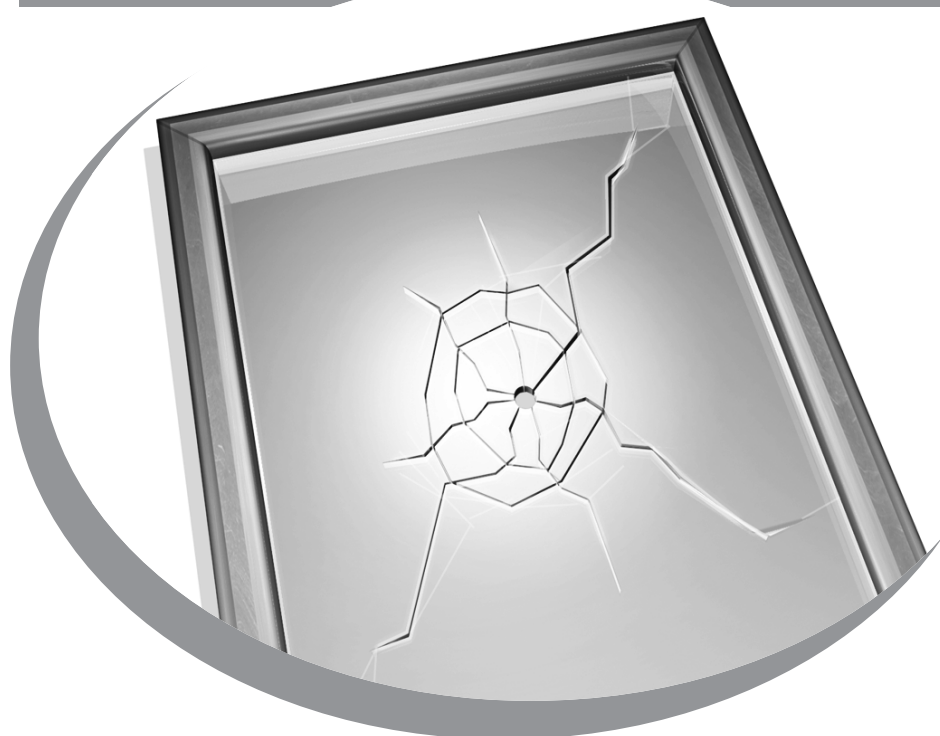
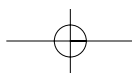
En 2005, les crimes contre la propriété semblent se diriger vers une autre baisse (3 % actuellement) particulièrement au niveau des vols de véhicules automobiles et des dommages à la propriété. Cependant les introductions par effraction connaissent une légère hausse présentement, et ce, comparativement à l'année dernière.

L'intensification des actions pour contrer la conduite automobile en état d'ébriété a porté fruits puisque les policiers ont accusé 347 personnes pour ce type d'infraction, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2003. Pour 2005, nous constatons déjà une autre hausse dans les accusations de conduite en état d'ébriété avec 29 accusations de plus qu'à pareille date l'an dernier.

Il faut donc redoubler d'efforts pour sensibiliser les résidents à l'importance de bien protéger leurs foyers contre les intrus. Votre Service de police peut vous renseigner sur des mesures à prendre en ce sens. Prévot est un bon moyen de connaître où se produisent les vols sur le territoire de Gatineau et recevoir, du même coup, à chaque semaine, des conseils sur la prévention.

NATURE DU CRIME ANNÉES 2004-2003	TOTAL ANNUEL			
	2004	2003	Écart ±	%
CONTRE LA PERSONNE				
Homicides	1	3	(2)	-67 %
Négligences criminelles et autres infractions entraînant la mort	1	2	(1)	-50 %
Tentatives complots de meurtre	7	6	1	17 %
Agressions sexuelles	123	140	(17)	-12 %
Autres crimes d'ordre sexuel	33	24	9	39 %
Voies de fait	1 672	1 549	123	8 %
Enlèvements ou séquestrations	28	23	5	21 %
Vols qualifiés ou extorsions	180	175	5	3 %
Harcèlements criminels	200	171	29	17 %
Menaces	758	641	117	18 %
Autres crimes avec violence	3	7	(4)	-59 %
Total des crimes contre la personne	3 006	2 741	265	9,6 %
CONTRE LA PROPRIÉTÉ				
Crimes d'incendie	109	136	(27)	-20 %
Introductions par effraction	2 184	2 466	(282)	-11 %
Vols de véhicules motorisés	782	869	(87)	-10 %
Vols de plus de 5 000 \$	120	122	(2)	-2 %
Vols de moins de 5 000 \$	4 220	4 234	(14)	0 %
Possessions de biens volés	122	103	19	18 %
Fraudes	765	739	26	3 %
Méfais	1 774	1 951	(177)	-9 %
Méfais par graffitis	48	131	(83)	-63 %
Total des crimes contre la propriété	10 124	10 751	(627)	-5,8 %
AUTRES CRIMES SELON LE CODE CRIMINEL				
Contre l'administration de la loi et de la justice	581	544	37	7 %
Appels téléphoniques indécents	91	113	(22)	-20 %
Relatif aux armes à feu	19	21	(2)	-10 %
Prostitution et crimes reliés	18	15	3	20 %
Inconduites	75	56	19	36 %
Autres	192	422	(230)	-55 %
Total des autres crimes en vertu du Code criminel	976	1 171	(195)	-16,7 %
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES				
Conduites avec facultés affaiblies	347	297	50	17 %
Délits de fuite	81	67	14	20 %
Autres infractions	78	77	1	1 %
Total des infractions relatives à la conduite de véhicules	506	441	65	14,2 %
Total général des crimes	14 612	15 104	(492)	-3,2 %





LE VANDALISME... DES FONDS PERDUS

PIERRE MARINIER
Bénévole, comité du journal

LE VANDALISME COÛTE CHER AUX MUNICIPALITÉS, AUX GOUVERNEMENTS, AUX ASSURANCES AINSI QU'ÀUX PERSONNES VICTIMES. IL S'AGIT D'UN CRIME PUNISSABLE PAR LA LOI. LE VANDALISME, C'EST ENDOMMAGER LES BIENS D'AUTRUI PAR GRAFFITIS, BRIS OU AUTRES.

Les sommes dépensées pour réparer les actes de vandales sont considérables et irrécupérables. Les municipalités ne peuvent investir ces sommes dans des parcs, des écoles, des routes ou des équipements

de loisirs. De plus, les policiers devant rechercher les coupables, limitent leur disponibilité à patrouiller les quartiers pour veiller à votre sécurité.

Sensibilisez votre entourage, particulièrement les adolescents, aux conséquences du vandalisme. En plus des sommes perdues par tous, le vandalisme nous prive de biens et services que nous pourrions nous offrir en payant moins en frais d'assurances, moins de taxes, bref, moins de frais cachés en lien avec les réparations de ce fléau. N'hésitez pas à communiquer avec le Service de police pour dénoncer tout acte de vandalisme.

Ensemble, on peut prévenir !!!

MARCHER EN TOUTE SÉCURITÉ

DANIEL DAoust
Bénévole, comité du journal

LA MARCHÉ COMME ACTIVITÉ PHYSIQUE, INTÉRÊT OU OBLIGATION EST DE PLUS EN PLUS RÉPANDUE. LES ADEPTES DOIVENT, COMME LES CYCLISTES ET LES AUTOMOBILISTES, RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ. AINSI, VOICI DONC QUELQUES CONSEILS UTILES:

- Utilisez le trottoir lorsqu'il y en a un.
- En l'absence de trottoirs, marchez aux abords de la rue pour ne pas nuire à la circulation automobile et face à la circulation, pour voir venir les voitures.
- Ne traversez qu'aux intersections. Arrêtez et regardez des deux côtés et attendez l'arrêt complet des voitures avant de traverser.
- Si l'intersection dispose d'un signal pour piétons, attendez le signal avant de traverser.
- Soyez vigilants, un véhicule ne peut s'arrêter instantanément.
- Soyez attentifs et prudents en évitant d'écouter de la musique trop forte ou toute autre forme de distraction.
- À la noirceur, portez des vêtements réfléchissants pour être vus des automobilistes
- Apprenez à vos enfants à ne pas courir en traversant la rue.

Pour votre sécurité, soyez prudents

CET HIVER, GLISSEZ EN TOUTE SÉCURITÉ!

PROFITEZ DE LA SAISON HIVERNALE POUR METTRE LE NEZ DEHORS ET DÉVALER, EN TOUTE SÉCURITÉ, LES PENTES DES DOUZE SITES DE GLISSADE AMÉNAGÉS ET ENTRETENUS PAR LA VILLE DE GATINEAU.

Ces douze sites seront aménagés et inspectés quotidiennement par des employés municipaux pour assurer la sécurité de tous les usagers et les inciter à la prudence. À noter que la construction d'obstacles et de sauts est interdite et ceux-ci seront systématiquement démantelés à cause des risques qu'ils représentent.

La Ville de Gatineau vous invite à respecter ces quelques conseils de sécurité :

- La glissade n'est permise qu'aux douze sites aménagés à cet effet.
- Le port du casque protecteur est recommandé.
- La glissade n'est permise que dans les corridors désignés à cet effet.
- L'équipement utilisé devrait être approprié au site.
- Les jeunes enfants devraient toujours être surveillés par un adulte.
- Une fois en bas de la pente, dégagez rapidement et remontez

par le côté de la pente, sans bloquer le passage.

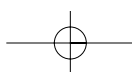
- Il est recommandé de pratiquer la glissade de jour.

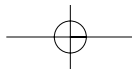
Débutant Vitesse maximale atteinte de 11 km/h
Intermédiaire Vitesse maximale atteinte de 25 km/h
Avancé Vitesse maximale atteinte de 50 km/h



SITES DE GLISSADE AUTORISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Parc	Classification des sites*
Parc des Cèdres (secteur d'Aylmer)	Débutant
Parc Front (secteur d'Aylmer)	Débutant
Parc des Paysans (secteur d'Aylmer)	Débutant
Parc Sainte-Bernadette (secteur de Hull)	Débutant
Parc de l'école Saint-Paul (secteur de Hull) existant	Avancé
Parc Gilbert-Garneau (secteur de Gatineau)	Débutant
Parc de la Baie (secteur de Gatineau)	Débutant
Parc des Draveurs (secteur de Gatineau)	Débutant
Parc Ernest-Gaboury (secteur de Gatineau)	Débutant
Parc de l'Oiseau-Bleu (secteur de Gatineau)	Débutant
Parc Lemoyne (secteur de Gatineau)	Avancé
Parc du Lac-Beauchamp (secteur de Gatineau) existant	Intermédiaire





PREVOL DANS LES RUES DE LA VILLE... EN SÉCURITÉ !

POUR FAIRE FACE AUX INTEMPÉRIES

UNE TROUSSE DE SECOURS À LA MAISON

MANON BERNIER
Bénévole, Journal Prévol

À L'APPROCHE DE L'HIVER, IL FAUT SE PRÉPARER POUR AFFRONTÉ LES INTEMPÉRIES TELLES QUE LES TEMPÊTES DE VERGLAS, DE NEIGE ABONDANTE OU TOUT AUTRE SINISTRE. VOICI QUELQUES OBJETS QUE NOUS VOUS SUGGÉRONS D'AVOIR SOUS LA MAIN DANS UN CONTENANT IMPERMÉABLE :

- Une réserve de combustible (huile à chauffage, bois de chauffage, bougies, etc.)
- Une réserve d'aliments (eau potable, au moins 1 litre par personne par jour, conserves - soupe, ragoût, fèves au lard, poissons, légumes, fruits, noix, craquelins ou biscottes, miel, beurre d'arachide, confiture, café, thé, chocolat chaud, chocolat, barres tendres, etc.)
- Des livres et jeux
- Une trousse de premiers soins à jour
- Des allumettes

- Une radio portative ainsi qu'une lampe de poche avec des piles de rechange
 - Un petit extincteur vérifié annuellement
- Rappelez-vous de ne jamais utiliser de barbecue à charbon ou à propane, ni chaufferette de camping à l'intérieur. Il est conseillé que tous les membres de la famille soient au courant de l'existence de ce contenant, de son utilisation et de son emplacement. Mieux vaut prévenir que guérir.

Source

<http://www.securite.info.gouv.qc.ca/fr/sortie/fiche.asp?dossier=6715& sujet=2&miette=>

Pour des informations complètes sur les trousse de secours, vous pouvez vous rendre sur ce site Internet.

Guide pratique du consommateur: faire face à un sinistre avant pendant et après, Publication Québec.



CITOYENS EN PATROUILLE

UN ÉTÉ REMARQUABLE

MARCEL POULIN
Bénévole, Comité du Journal

COMME À CHAQUE ÉTÉ, DE JUIN À OCTOBRE, DEPUIS PRÈS DE 7 ANS, UN GROUPE DE CITOYENS BÉNÉVOLES CIRCULENT DANS LES QUARTIERS ENVIRON UNE FOIS PAR SEMAINE ET GÉNÉRALEMENT LE JEUDI SOIR. LEUR TÂCHE CONSISTE PRINCIPALEMENT À OBSERVER LES SITUATIONS POUVANT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS AINSI QU'À PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ.

Cette année, plus de 40 bénévoles ont distribués 1 299 mentions de courtoisie aux propriétaires de véhicules, 416 avis de prévention aux propriétaires de résidences, 1 170 dépliants et ampoules dans le cadre des opérations «Éclairons la nuit» et identifiés 196 situations qui ont été rapportées aux autorités concernées.

Le programme Citoyens en patrouille n'aurait pas eu un si grand succès sans l'aide des médias et des commanditaires. Ainsi, au nom de tous les bénévoles, je souhaite remercier les médias qui nous ont permis de faire la promotion du programme.

CIMF Rock-Détente, Radio Énergie, Canal Vox, la radio et la télévision de Radio-Canada, Le Bulletin de Buckingham, La Revue de Gatineau, Le Régional du secteur Hull, Le Bulletin d'Aylmer, CHOT (TVA) et le Journal de l'Île.

Nous désirons également remercier nos précieux commanditaires qui nous ont appuyé dans notre démarche pour rendre notre communauté plus sécuritaire. Un merci tout à fait spécial à

- Couche-Tard

- Tim Horton du secteur d'Aylmer
- Wal-Mart du secteur de Gatineau
- Loblaw's du secteur de Gatineau
- Super C du secteur de Gatineau
- Super C du secteur de Hull
- Provigo Alimentation Patry-Chevalier du secteur de Hull

- IGA Laflamme du secteur de Hull
- IGA Extra du secteur de Gatineau
- Métro Céré du secteur de Gatineau
- Loblaw's du secteur de Hull

Ensemble à l'action, nos citoyens seront de retour en juin 2006.

LE PROJET NOCTURNE

POUR VOTRE SÉCURITÉ DANS LES BARS

LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU EN COLLABORATION AVEC LA CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES DU QUÉBEC, LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, TRAVAILLE À IMPLANTER LE PROJET NOCTURNE À GATINEAU.

Nocturne est un projet de prévention de la criminalité dans les bars mis en place dans plusieurs villes ou arrondissements du Québec. Il a pour objectif de réduire les gestes d'intimidation et les autres problèmes de nature criminelle dans les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.

Un partenariat entre les policiers et les propriétaires de bars

Nocturne vise à épauler les titulaires

d'un permis d'alcool dans leur responsabilité de prévenir les situations susceptibles de nuire à la tranquillité et à la sécurité publique.

Le projet Nocturne s'appuie sur les principes de l'approche de police communautaire et comprend deux volets d'intervention.

La patrouille préventive

Il s'agit de visite de courtoisie de la police locale dans les bars du territoire, à des heures stratégiques. Ces patrouilles poursuivent les objectifs suivants :

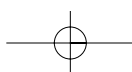
- Rapprocher les policiers et les propriétaires de bars par une présence familière pour diminuer la vulnérabilité et augmenter le sentiment de sécurité de ces commerçants ;
- Réduire les occasions d'actes criminels ou les infractions dans les bars par la présence dissuasive de la

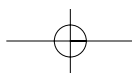
police, rendant ainsi le délit trop risqué ou trop peu profitable.

Des opérations répressives au besoin

Des opérations plus répressives pourraient également être mises en œuvre pour soutenir le volet préventif lorsque des enquêtes le justifient. Le but visé serait :

- D'aider les propriétaires de bars qui tentent de résister à l'infiltration et à l'intimidation ;
- De freiner la mainmise des réseaux criminels sur les établissements détenteurs de permis ;
- D'inciter les propriétaires complaisants à prendre des mesures raisonnables pour contrer la criminalité dans chacun des établissements sous peine de sanction.

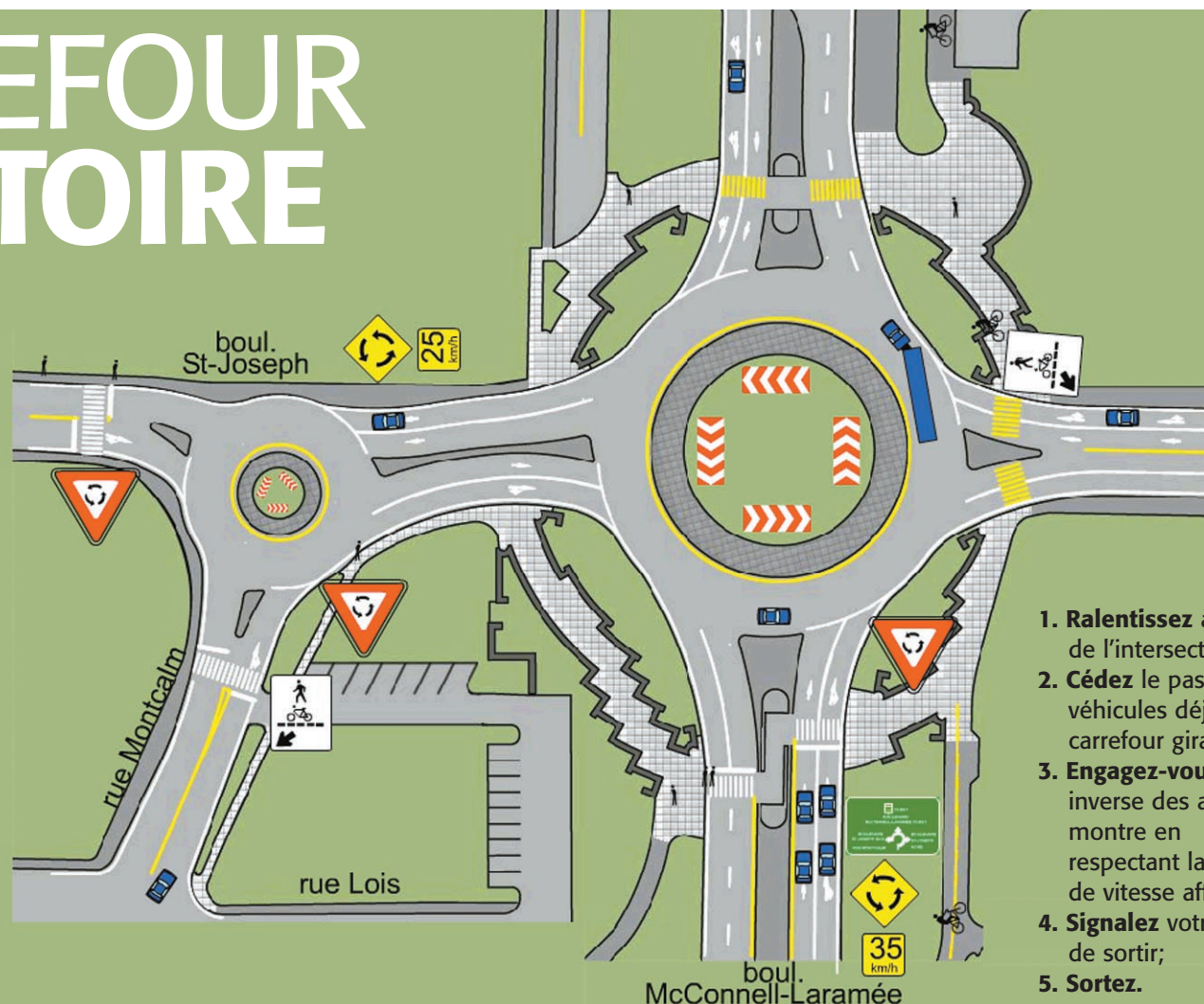




CARREFOUR GIRATOIRE

Le premier carrefour giratoire double au Québec est situé à Gatineau, secteur Hull, à l'intersection des boulevards McConnell-Laramée et St-Joseph. Cet aménagement unique offre aux utilisateurs une sécurité accrue et diminue les retards tout en réduisant l'émission de polluants et la consommation de carburant.

Pour les instructions expliquant comment circuler dans le carrefour giratoire rendez-vous à l'adresse suivante : mtq.gouv.qc.ca/fr/regions/outaouais/carrefour.asp



1. **Ralentissez** à l'approche de l'intersection
2. **Cédez** le passage aux véhicules déjà dans le carrefour giratoire;
3. **Engagez-vous** dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant la limite de vitesse affichée;
4. **Signalez** votre intention de sortir;
5. **Sortez**.

PAR LUC NAULT

Policier, Division, sécurité communautaire

EN TANT QUE POLICIER, JE RENCONTRE RÉGULIÈREMENT DES CITOYENS QUI ME POSENT LA QUESTION SUIVANTE: « COMMENT FONCTIONNE UN CARREFOUR GIRATOIRE? ». DEPUIS DÉCEMBRE 2003, CERTAINES PERSONNES N'OSENT PLUS PASSER AU COIN DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE MONTCALM, AFIN DE NE PAS AVOIR À FRANCHIR LE NOUVEAU CARREFOUR GIRATOIRE COMMUNÉMENT APPELÉ UN « ROND-POINT ».

La première fois où j'ai utilisé ce genre d'intersection dans la région de l'Abitibi, j'étais aussi inquiet puisque c'était une nouveauté. Afin de me familiariser avec ce genre d'embranchement, j'ai stationné mon véhicule et j'ai observé le fonctionnement durant une dizaine de minutes. De plus, j'ai fait le tour à pied afin de prendre connaissance de la signalisation. Pour ceux et celles qui éprouvent de la difficulté, voici donc mes observations :



Troisième panneau rouge

C'est le signal « Cédez » situé juste avant l'accès au carrefour giratoire



Quatrième panneau blanc

C'est la direction à suivre pour les piétons et cyclistes

Si je suis la chronologie des panneaux, c'est facile :

1. Je ralentis à l'approche du carrefour giratoire
2. J'identifie la direction que je dois prendre
3. Je cède le passage à tout véhicule qui est déjà engagé dans le carrefour giratoire

4. Je m'engage dans le carrefour giratoire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre
5. Une fois que je suis engagé, je peux tourner en rond aussi longtemps que je veux, j'ai toujours priorité
6. J'emprunte la sortie désirée et je porte une attention particulière à la traverse de piétons qui est munie d'un signal lumineux : si le signal est rouge, je dois laisser la priorité aux piétons.

Les carrefours giratoires sont construits pour plusieurs raisons. Ils contribuent à réduire la vitesse et les inconvénients des feux de circulation. Dorénavant, si vous avez la phobie des carrefours giratoires, et bien faites comme moi, stationnez votre auto et observez. Cela vous aidera à franchir en toute sécurité un carrefour giratoire.

Pour plus d'informations,

consultez le site Internet suivant : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/regions/outaouais/carrefour.asp>

Source

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/regions/outaouais/carrefour.asp>



Premier panneau jaune

Panneau annonçant une intersection de type carrefour giratoire



Deuxième panneau vert

Gros panneau indiquant les directions que vous pouvez prendre

STATIONNEMENT DE NUIT

LE RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT, EN VIGUEUR DU 1ER DÉCEMBRE AU 1ER AVRIL, INTERDIT DE STATIONNER SON VÉHICULE LA NUIT DANS LES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU.

En cas d'infraction, vous pourriez recevoir un constat d'infraction relativement au règlement municipal en vigueur. Si nous devons déplacer votre véhicule pour permettre l'enlèvement de la neige, des frais additionnels seront appliqués en fonction du déplacement.

Il existe cependant des exceptions

pour chacun des secteurs :

Secteur d'Aylmer

Il est interdit de stationner la nuit entre minuit et 7 h du lundi au vendredi et de 3 h à 7 h les samedis et dimanches et ce, du 1er décembre au 1er avril.

Secteur de Buckingham

Il est interdit de stationner la nuit entre minuit et 7 h, excepté sur l'avenue de Buckingham entre les rues Jean XXIII et Lamennais, où il est interdit de stationner de 3 h à 7 h, et ce, du 1er décembre au 1er avril.

Secteur de Hull

Il est interdit de stationner la nuit entre 1 h et 7 h du lundi au vendredi et entre 3 h et 7 h les samedis et dimanches et ce, du 1er décembre au 1er avril.

Secteur de Gatineau et Masson-Angers

Il est interdit de stationner la nuit entre minuit et 7 h du 1er décembre au 1er avril.

Pour éviter une contravention, conformez-vous au règlement municipal. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec les policiers de votre secteur.

